



# ARRÊTÉ « RETEX »

18/03/2010

Jean-Marc TRIVIER *Pharmacien Coordinateur*

*Assemblée Générale OMéDIT - RSQ*

# Modifications / version 1

- *Arrêté relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans les établissements de santé, et relatif aux médicaments dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux disposant d'une pharmacie à usage intérieur*
- Abrogation complète de l'arrêté du 31 mars 1999 mais dispositions didactiques régissant la prescription, la dispensation et l'administration des médicaments ainsi que des dispositions concernant les stupéfiants sont intégrées au référentiel

# Modifications / version 1

- Section 1 « Dispositions spécifiques aux établissements de santé » hors champ médico-social :
  - ◆ Exigences générales
  - ◆ Engagement de la direction
  - ◆ Système documentaire
  - ◆ Etude des risques.....
- Section 2 « Dispositions générales s'appliquant aux établissements médico-sociaux disposant d'une PUI et aux établissements de santé »

# Modifications / version 1

- Sous-section 1 : « Dispositions applicables à l'ensemble des médicaments » reprenant les items de l'arrêté du 31 mars 1999 avec référence aux articles en R du CSP
- Sous-section 2 : « Dispositions particulières concernant les médicaments classés comme stupéfiants » ⇒ dispositions relatives aux stupéfiants datant du 31 mars 1999
- Section 3 : « Dispositions diverses » ⇒ calendrier

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

- Non opposable, 2 tomes
- Tome 1 : outils et recommandations disponibles contribuant à la qualité et à la sécurité du processus de prise en charge médicamenteuse utilisables par les établissements
- Tome 2 : démarche et outils du management de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient

# MAQUETTE DU TOME I

- Etapes « clés » (prescription, dispensation et administration...) feront l'objet d'une fiche descriptive
- Plan type fiche descriptive :
  - ◆ Définition
  - ◆ Epidémiologie (fréquence des erreurs)
  - ◆ Logigramme de l'étape
  - ◆ Cadre de référence de l'étape
  - ◆ Cadre réglementaire
  - ◆ Points critiques de l'étape (documentation associée sous forme d'outils ou de reco)